



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
31 décembre 2020  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 18 décembre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés créé par la résolution [1612 \(2005\)](#), qui rend compte des activités menées par le Groupe de travail entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2020. Le Groupe de travail a approuvé le rapport, qui est soumis en application de la note du Président du Conseil en date du 29 mars 1995 ([S/1995/234](#)).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Le Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité  
sur les enfants et les conflits armés  
(*Signé*) Philippe **Kridelka**



# Rapport du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés

## I. Introduction

1. Le présent rapport du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés porte sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.
2. La présidence du Bureau du Groupe de travail a été assurée par Marc Pecsteen de Buytswerve (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet), Karen Van Vlierberge (du 1<sup>er</sup> au 12 août) et Philippe Kridelka (du 13 août au 31 décembre) (Belgique) et la vice-présidence par le Niger.

## II. Contexte

3. Le 26 juillet 2005, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [1612 \(2005\)](#) sur les enfants et les conflits armés. Au paragraphe 8 de ladite résolution, il a décidé de créer un groupe de travail qui serait chargé d'examiner les rapports du mécanisme de surveillance et de communication de l'information relative aux enfants en situation de conflit armé, les progrès accomplis dans l'élaboration et l'exécution des plans d'action visant à faire cesser le recrutement et l'utilisation d'enfants en violation des obligations internationales, et toutes autres informations qui lui seraient communiquées. Il a décidé également de charger le Groupe de travail de :

- a) lui recommander des mesures susceptibles de favoriser la protection des enfants touchés par des conflits armés, y compris des recommandations touchant le mandat d'une opération de maintien de la paix ou intéressant les parties à un conflit ;
- b) demander, le cas échéant, à d'autres organismes des Nations Unies de prendre, chacun selon son mandat, des mesures propres à faciliter l'application de la résolution.

4. Le 2 mai 2006, le Groupe de travail a adopté son mandat, qui a ensuite été publié comme document du Conseil de sécurité sous la cote [S/AC.51/2007/1](#). Le 8 septembre de la même année, il a adopté une liste de possibilités d'action (modalités de travail), publiée sous la cote [S/AC.51/2007/2](#).

5. En application de la résolution [1612 \(2005\)](#), la présidence du Groupe de travail présente au Conseil, depuis 2006, des rapports périodiques sur les faits nouveaux intéressant les activités du Groupe de travail.

6. Le 9 juillet 2018, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution [2427 \(2018\)](#), dans laquelle il a donné des orientations générales pour la prise en compte de la protection, des droits, du bien-être et de l'autonomisation des enfants à tous les stades du cycle des conflits et a mis l'accent sur l'importance que revêtait l'action en faveur des enfants touchés par les conflits armés pour la prévention des conflits et la consolidation de la paix.

## III. Résumé des activités du Groupe de travail

7. Au cours de la période considérée, le Groupe de travail a tenu trois séances, les 8, 27 et 31 janvier ; il s'est réuni une fois dans le cadre de consultations et a en outre mené une partie de ses travaux par correspondance et dans le cadre de réunions informelles.

8. Compte tenu des difficultés que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) crée quant aux procédures de travail habituelles du Groupe de travail, notamment des limites imposées à la tenue de réunions en présentiel, et pour assurer la continuité des travaux, les membres du Groupe sont convenus, à titre exceptionnel, de tenir 18 réunions virtuelles sous forme de visioconférences privées, les 8, 11 et 22 mai, 27 et 30 juillet, 14, 21, 24 et 26 août, 17 septembre, 16 octobre, 6 et 20 novembre et 2, 4, 11, 17 et 18 décembre.

9. À sa 89<sup>e</sup> séance, tenue le 8 janvier, le Groupe de travail a examiné le troisième rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants touchés par le conflit armé en Iraq (S/2019/984), portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juillet 2019. Présentant le rapport, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés en a dégagé les principales conclusions, à la suite de quoi le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies a exposé la position de son gouvernement sur le rapport.

10. À sa 90<sup>e</sup> séance, tenue le 27 janvier, le Groupe de travail a examiné le quatrième rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants dans le contexte du conflit armé en Colombie (S/2019/1017), portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2019. Présentant le rapport, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés en a dégagé les principales conclusions, à la suite de quoi le Représentant permanent adjoint de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies a exposé la position de son gouvernement sur le rapport. En outre, la Représentante spéciale a présenté le *Guide pratique à l'intention des médiateurs pour la protection des enfants dans les situations de conflit armé*.

11. À sa 91<sup>e</sup> séance, tenue le 31 janvier, le Groupe de travail a entendu un exposé sur la situation des enfants dans le contexte du conflit armé au Soudan du Sud, que les coprésidents de l'équipe spéciale de surveillance et d'information au Soudan du Sud ont présenté par visioconférence. En outre, un représentant du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a présenté la note horizontale globale du Secrétaire général portant sur la période allant de juillet à septembre 2019.

12. Le 15 avril, les conclusions concernant les enfants et le conflit armé en République centrafricaine ont été adoptées selon une procédure écrite (S/AC.51/2020/3).

13. Lors de la visioconférence privée tenue le 8 mai, le Groupe de travail a entendu un exposé d'un représentant de l'UNICEF sur la note horizontale globale du Secrétaire général portant sur la période allant d'octobre à décembre 2019. À cette occasion, le Groupe de travail a également eu un échange de vues avec le Représentant permanent adjoint de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies à la suite de l'adoption le 29 avril, selon une procédure écrite, des conclusions sur les enfants et le conflit armé en Afghanistan (S/AC.51/2020/2).

14. Lors de la visioconférence privée tenue le 11 mai, le Groupe de travail a entendu un exposé présenté par les coprésidentes de l'équipe spéciale de surveillance et d'information en Iraq sur la situation des enfants dans le contexte du conflit armé dans ce pays. Le Groupe de travail a également eu un échange de vues avec le Représentant permanent adjoint du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies à la suite de l'adoption le 8 avril, selon une procédure écrite, des conclusions sur les enfants et le conflit armé au Yémen (S/AC.51/2020/1).

15. Lors de la visioconférence privée tenue le 22 mai 2020, le Groupe de travail a examiné le cinquième rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants dans le conflit armé en Somalie (S/2020/174), portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2016 au 30 septembre 2019, qui a été présenté par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés. Le Représentant permanent

de la Somalie auprès de l'Organisation des Nations Unies a également pris la parole devant le Groupe de travail. Au cours de la même réunion, le Groupe de travail a entendu un exposé conjoint de la Représentante spéciale du Secrétaire général et du Directeur du Bureau des programmes d'urgence de l'UNICEF sur l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les enfants touchés par des conflits armés.

16. Lors de la visioconférence privée tenue le 27 juillet, le Groupe de travail a examiné le sixième rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants touchés par le conflit armé au Soudan (S/2020/614), portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019, qui a été présenté par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés. Le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies a également fait une déclaration devant le Groupe de travail. Le Groupe de travail a examiné le deuxième rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé au Nigéria (S/2020/652), portant sur la période allant de janvier 2017 à décembre 2019, et le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies a pris la parole devant le Groupe de travail.

17. Lors de la visioconférence privée tenue le 30 juillet, le Groupe de travail a eu un échange de vues avec le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies à la suite de l'adoption le 24 juillet, selon une procédure écrite, des conclusions sur le sort des enfants touchés par le conflit armé en Iraq (S/AC.51/2020/4).

18. Lors de la visioconférence privée tenue le 14 août, le Groupe de travail a eu un échange de vues avec le Représentant permanent de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies à la suite de l'adoption le 29 juillet, selon une procédure écrite, des conclusions sur les enfants et le conflit armé en Colombie (S/AC.51/2020/5).

19. Lors de la visioconférence privée tenue le 21 août, le Groupe de travail a entendu un exposé présenté par les coprésidents de l'équipe spéciale de surveillance et d'information en Libye sur la situation des enfants touchés par le conflit armé dans ce pays. En outre, le Groupe de travail a eu un échange de vues avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés à la suite de l'adoption le 11 août, selon une procédure écrite, des conclusions sur les enfants et le conflit armé en Somalie (S/AC.51/2020/6).

20. Lors de la visioconférence privée tenue le 24 août, le Groupe de travail a entendu un exposé présenté par les coprésidentes de l'équipe spéciale de surveillance et d'information en Afghanistan sur la situation des enfants touchés par le conflit armé dans ce pays.

21. Lors de la visioconférence privée tenue le 26 août, le Groupe de travail a examiné le cinquième rapport du Secrétaire général sur les enfants et le conflit armé aux Philippines (S/2020/777), portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019, qui a été présenté par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés. Le Représentant permanent des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies a également pris la parole devant le Groupe de travail.

22. Lors de la visioconférence privée tenue le 17 septembre, un représentant de l'UNICEF a présenté la note horizontale globale du Secrétaire général pour la période de janvier à mars 2020. Durant la même séance, le Groupe de travail a entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés sur l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les enfants touchés par des conflits armés.

23. Lors de la visioconférence privée tenue le 16 octobre, le Groupe de travail a entendu un exposé présenté par les coprésidents de l'équipe spéciale de surveillance et d'information au Yémen sur la situation des enfants touchés par le conflit armé dans ce pays. Par ailleurs, un représentant de l'UNICEF a présenté la note horizontale globale du Secrétaire général pour la période d'avril à juin 2020.

24. Lors de la visioconférence privée tenue le 6 novembre, le Groupe de travail a eu un échange de vues avec le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies à la suite de l'adoption le 15 octobre, selon une procédure écrite, des conclusions sur la question des enfants et du conflit armé au Soudan (S/AC.51/2020/7). Le Groupe de travail a également examiné le septième rapport du Secrétaire général sur enfants et les conflits armés en République démocratique du Congo (S/2020/1030), portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 mars 2020 et présenté par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés. Le Représentant permanent de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies a également pris la parole devant le Groupe de travail.

25. Lors de la visioconférence privée tenue le 20 novembre, le Groupe de travail a examiné le troisième rapport du Secrétaire général sur les enfants et le conflit armé au Mali (S/2020/1105), portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 31 mars 2020, qui a été présenté par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés. Le Représentant permanent du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies a également pris la parole devant le Groupe de travail.

26. Lors de la visioconférence privée tenue le 2 décembre, le Groupe de travail a entendu un exposé présenté par les coprésidentes de l'équipe spéciale de surveillance et d'information en Colombie sur la situation des enfants touchés par le conflit armé dans ce pays.

27. Lors de la visioconférence privée tenue le 4 décembre, le Groupe de travail a entendu un exposé présenté par les coprésidents de l'équipe spéciale de surveillance et d'information en Somalie sur la situation des enfants touchés par le conflit dans ce pays.

28. Lors de la visioconférence privée tenue le 11 décembre, le Groupe de travail a eu des échanges de vues avec les Représentants permanents du Nigéria et des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies à la suite de l'adoption, respectivement les 1<sup>er</sup> et 4 décembre, selon une procédure écrite, des conclusions sur la question des enfants et du conflit armé au Nigéria (S/AC.51/2020/8) et des conclusions sur la question des enfants touchés par le conflit armé aux Philippines (S/AC.51/2020/9).

29. Lors de la visioconférence privée tenue le 17 décembre, le Groupe de travail a examiné le troisième rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé au Soudan du Sud (S/2020/1205), portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2020, qui a été présenté par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés. Le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies a également fait une déclaration devant le Groupe de travail.

30. Lors de la visioconférence privée tenue le 18 décembre, un représentant de l'UNICEF a présenté la note horizontale globale du Secrétaire général pour la période de juillet à septembre 2020. Le Groupe de travail a également eu un échange de vues avec le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies à la suite de

l'adoption, le 10 décembre, selon une procédure écrite, des conclusions sur les enfants et les conflits armés en République démocratique du Congo ([S/AC.51/2020/10](#)).

31. Suite à l'adoption des conclusions susmentionnées, le Groupe de travail a également publié 10 déclarations publiques sous forme de communiqués de presse du Conseil de sécurité, contenant des messages concernant le Yémen (le 8 avril), la République centrafricaine (le 15 avril), l'Afghanistan (le 29 avril), l'Iraq (le 30 juillet), la Colombie (le 14 août), la Somalie (le 24 août), le Soudan (le 6 novembre), le Nigéria (le 11 décembre), les Philippines (le 11 décembre) et la République démocratique du Congo (le 18 décembre).

32. En 2020, compte tenu des conclusions qu'il a adoptées, le Groupe de travail a adressé 333 communications à 53 États Membres et autres acteurs intéressés.

33. Le 12 février, le Président du Conseil de sécurité a donné lecture d'une déclaration au nom du Conseil, dont le projet de texte avait été préparé par le Groupe de travail, se félicitant de l'élaboration du *Guide pratique à l'intention des médiateurs pour une meilleure protection des enfants dans les situations de conflit armé* ([S/PRST/2020/3](#)). Le 23 juin, le Président a publié un communiqué de presse du Conseil, dont le projet avait été préparé par le Groupe de travail, pour commémorer le quinzième anniversaire de l'adoption de la résolution [1612 \(2005\)](#) (SC/14224), par laquelle le Groupe a été créé. Le 10 septembre, le Président a donné lecture d'une déclaration au nom du Conseil, dont le projet de texte avait été préparé par le Groupe de travail, concernant les attaques contre les écoles ([S/PRST/2020/8](#)).

34. Le fait que les travaux se déroulent sans services d'interprétation a continué de poser problème au sein du Groupe de travail, nuisant au multilinguisme, valeur fondamentale de l'Organisation. Les membres du Groupe ont déploré que, malgré les efforts déployés par la présidence, le problème ait été encore accentué par le caractère virtuel des réunions, et qu'aucun outil d'interprétation à distance n'ait été utilisé.

#### **IV. Appui administratif et technique du Secrétariat**

35. La Division des affaires du Conseil de sécurité a fourni un appui d'ordre administratif et technique à la présidence et aux membres du Groupe de travail. Elle a organisé des réunions d'information à l'intention des nouveaux membres du Conseil pour les aider à se familiariser avec les questions relatives au Groupe de travail.

36. La Division a collaboré avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et le Bureau de l'informatique et des communications du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité pour faciliter la tenue des réunions virtuelles du Groupe de travail, en utilisant diverses plateformes.